

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 4 mars 2024, à 19 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Luc Bertrand
Serge Beaulieu
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-03-41

Il est proposé d'annuler deux points à l'ordre du jour (6.1. et 9.2.). Sur proposition de monsieur Serge Beaulieu, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ces retraits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

24-03-42

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 février 2024

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 05 février 2024, tel que rédigé.

24-03-43

4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2024

Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 9 février 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-03-44

5.1. Permanence d'employés cadre

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'embauche de monsieur Alain Cajolet, au poste de directeur des travaux publics, par la résolution 23-08-107 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'embauche de madame Marie-Krystine Beauregard, au poste de directrice générale adjointe par résolution le 23-08-107 et ensuite, nommée à titre de directrice générale, par la résolution 23-12-172 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'embauche de madame Sabrina Fiset, au poste de directrice de loisirs et de la culture, par la résolution 2023-09-121 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le conseil confirme la fin de la période de probation de six mois de ces cadres que la permanence de ces derniers respectivement aux dates suivantes :

- Monsieur Alain Cajolet, 18 février 2024
- Madame Marie-Krystine Beauregard, 5 mars 2024
- Madame Sabrina Fiset, 18 mars 2024

QUE le conseil leur souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de leurs fonctions à la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-45

5.2. Embauche agente à la comptabilité

CONSIDÉRANT le départ définitif de madame Nancy Létourneau au poste d'agente à la comptabilité le 16 février 2024;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été réalisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme madame Sylvie Alain à titre d'agente à comptabilité ;

QU'elle soit embauchée pour une période probatoire d'un an avant d'obtenir sa permanence;

QUE le conseil lui souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-46

5.3. Mise à jour de la Politique de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a adopté en octobre 2020, par la résolution 20-10-20, le Programme de reconnaissance, santé et mieux-être des employés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette politique afin qu'elle actualise les moyens de mieux répondre aux besoins au regard de la santé et le mieux-être des employés de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'encourager et soutenir ses employés au développement de saines habitudes de vie favorisant un mieux-être physique et mental, contribue à la productivité de ses derniers ;

CONSIDÉRANT QUE reconnaître les accomplissements et les comportements exemplaires des employés concordent avec les valeurs de la Ville et contribue à appuyer les efforts déployés par ceux-ci dans la réalisation des objectifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite Politique modifiée et en est satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte le Programme de reconnaissance, santé et mieux-être des employés de la ville de Neuville mise à jour en date du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. Autorisation de signatures – Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une offre de services pour le renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés de la société ;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge vise à permettre à la Ville de Neuville d'assurer des mesures pour la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C. C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C. C. -27) ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge fait partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a déjà conclu une entente avec la Croix-Rouge pour une période de trois ans se terminant en mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée par la Croix-Rouge est d'une durée de deux ans soit jusqu'au 21 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Bernard Gaudreau et la directrice générale et greffière, madame Marie-Krystine Beauregard, à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, et ce, pour une période de deux ans dont les contributions annuelles de la ville sont établies comme suit :

- 2024-2025 : 0,20 \$ per capita
- 2025-2026 : 0,21 \$ per capita
- 2026-2027 : 0,21 \$ per capita

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun point

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS7.1. Autorisation de dépôt et de signature de protocole d'entente au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de restauration et de peinture sont requis au niveau des moulures ainsi que du mobilier de la voûte du chœur de l'église Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour la réalisation de ces travaux au chœur de l'église totalise une somme de 91 485\$;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite déposer une demande de soutien financier à la MRC de Portneuf via le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour ces travaux de restauration et de peinture à être réalisés dans les plus brefs délais possibles;

CONSIDÉRANT QUE la ville s'engage à financer le projet jusqu'à la réception des sommes du ministère de la Culture et des Communications équivalant à 50% du montant total admissible au PSMMPI, et cela pour le projet proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Portneuf dans la cadre du PSMMPI;

QUE la maire et la directrice générale et greffière, ou leurs substituts, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, protocole d'entente à intervenir.

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point

9. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

24-03-49

9.1. Nomination des membres du comité consultatif des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QU'EN février 2024, le conseil municipal a jugé opportun et utile de jumeler le comité arts et culture et le comité loisirs et vie communautaire, comme la mission de ces deux comités s'entrecroisait régulièrement.

CONSIDÉRANT QU'une somme importante du budget de la Ville de Neuville est consacrée annuellement aux activités de loisirs, culturelles et à la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en février 2024, par la résolution 24-02-33, le mandat du comité consultatif loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de recrutement afférente à ce comité s'est tenue de la fin janvier au 8 février 2024 et que celle-ci s'est conclue avec la réception de 15 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé chacune des candidatures en fonction des profils et des intérêts recherchés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le comité soit composé de sept membres, soit de deux conseillers municipaux et de cinq citoyens de la Ville de Neuville;

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité :

- Madame Jessyca Beauregard;
- Madame Lise Fournier;
- Madame Alexandra Letellier;
- Madame Marie-Christine Brodeur ainsi que;
- Madame Camille Defoly.

QUE le conseil sera représenté par :

- Madame Anne-Sophie Paquet et;
- Monsieur Simon Sheehy.

QUE le conseil municipal remercie l'ensemble des personnes ayant déposées leur candidature pour siéger sur le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-50

9.3. Mention de félicitation pour l'organisation de la Fête des neiges 2024

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête des Neiges, le samedi 24 février 2024, organisé par le service des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par Maxime Matte et l'équipe du Service des loisirs et de la culture pour l'organisation de cette journée d'activité ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal remercie monsieur Maxime Matte, l'équipe du Service des loisirs et de la culture et l'équipe du Service des travaux publics pour la planification et l'organisation de cet événement, qui a été un franc succès pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-51

9.4. Mention de félicitations à madame Josiane Babin

CONSIDÉRANT madame Josiane Babin s’est démarquée en participant au Winter World Masters Games 2024 en Italie au mois de janvier dernier ;

CONSIDÉRANT que madame Babin s’est même méritée une médaille de bronze lors de cette compétition internationale de patinage artistique ;

IL EST RÉSOLU,

D’OFFRIR nos sincères félicitations à madame Josiane Babin pour ses efforts et son excellent parcours durant le processus de participation à cette compétition. La Ville de Neuville peut être fière de compter une personne aussi déterminée parmi les forces vives de son administration.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10. SERVICE DES FINANCES

24-03-52

10.1. Dépôt et lecture des comptes du mois de février 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de février 2024 et sur proposition dûment appuyée de monsieur Simon Sheehy, ils l’approuvent.

TOTAL- Conseil municipale	24.72\$
TOTAL – Administration générale	7 541.29\$
TOTAL – Sécurité incendie	1 228.57\$
TOTAL – Voirie municipale	8 563.06\$
TOTAL – Enlèvement de la neige	79 995.98\$
TOTAL – Réseau de distribution de l’eau	163.11\$
TOTAL – Réseaux d’égouts	1 348.79\$
TOTAL – Réseau d’égouts Ouest Place Ilets	163.12\$
TOTAL – Aménagement, urbanisme	70.18\$
TOTAL – Centre communautaires	13 480.60\$
TOTAL – Bibliothèque	758.02\$
GRAND TOTAL	113 337.44\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5e jour de mars de l’an 2024.

Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

24-03-53

10.2 Autorisation d'utilisation du fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a identifié des besoins pour les services des loisirs et de la culture, de l'administration générale ainsi que des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les projets identifiés correspondent à des projets d'investissements pouvant être amortis sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses identifiées visent à soutenir l'administration de la Ville dans la planification, l'organisation et la saine gestion des activités courantes de la municipalité, et ce, de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville dispose d'un fonds de roulement de 346 747 \$ en date du 1^{er} mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le trésorier à utiliser le fonds de roulement pour l'achat des projets suivants :

- Enseignes municipales, au montant de 43 500\$, les taxes applicables en sus (résolution 23-11-161)
- Biens et services informatiques tels que l'achat d'ordinateur, de logiciels et de serveurs jusqu'à un montant maximal de 48 000\$
- Restauration du chœur de l'église – 135 735 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-54

10.3 Autorisation de paiement de factures – Rochette excavation

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Rochette Excavation Inc.* a été dûment mandatée par la Ville de Neuville, par la résolution numéro 21-09-163, pour procéder au déneigement des chemins publics, des trottoirs et des cercles de virage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à l'entreprise *Rochette Excavation Inc.* débutant en décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Rochette excavation a transmis les factures des mois de février, mars et avril 2024, qui s'élèvent au montant de 234 144, 42 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le trésorier à procéder au paiement d'une somme de 234 144.42 \$ (taxes incluses) à l'entreprise *Rochette Excavation Inc.*;

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire *Contrat pour enlèvement de la neige*, numéro 02 33000 443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. GREFFE

Aucun point.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-03-55

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Simon Sheehy, le président lève la séance à 19 h 51.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe